

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 13 mars 2023 à 20h00

Présent(e)s :

Mme	Christine Tomassi, Présidente
Mmes	Véronique Hirsch, Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
MM.	Patrick Amstad, Jérémy Annen, Jean Berthet, Marc Botbol, Fabrice Calame, Alexandre Moraga, Grégoire Odier, Jean-Jacques Ronchietto, Roland Rüttimann, Bertrand de Weck, conseillers municipaux
M.	Guy Lavorel, Maire
M.	Marc Truan, Adjoint
M.	Olivier Niederhauser, Secrétaire général
Mme	Nolwenn Bocquet, Secrétaire générale

Absent(e)s :

M.	Alexandre Odier (excusé)
----	--------------------------

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Projets de délibérations :

5.1 Projet de délibération D258 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 141'000.- destiné à financer l'étude du projet définitif d'aménagement d'une zone de rencontre renforcée dans le secteur des chemins Lullin, de la Fondelle et de Saussac :

- Rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 13 février 2023
- Vote de la délibération

5.2 Projet de délibération D259 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 66'000.- destiné à financer les frais de mise en place d'une nouvelle réglementation du stationnement dans la commune :

- Rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 13 février 2023
- Vote de la délibération

5.3 Projet de délibération D260 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 64'000.- destiné à financer les frais d'aménagements nécessaires à la mise en place d'une zone piétonne au chemin de la Grand-Cour :

- Rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 13 février 2023
- Vote de la délibération

5.4 Projet de délibération D261 : Vote d'un crédit d'investissement de CHF 142'000.- destiné à des travaux de réfection de la route des Tournettes et de la route de Moillebin :

- Rapport de la commission Développement durable et infrastructure du 27 février 2023
- Vote de la délibération

6. Propositions individuelles et questions

7. Huis Clos : demandes de naturalisations

Mme Christine Tomassi ci-après « Mme la Présidente » ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle excuse M. Alexandre Odier.

En l'absence de remarques concernant l'ordre du jour, celui-ci est approuvé.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022

M. Ronchietto fait remarquer que le chemin Jacques-Ormond est incorrectement appelé chemin Jean-Jacques Ormond. Il ne se souvient plus la page à laquelle se trouve l'erreur.

➤ **Le procès-verbal du 12 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.**

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente fait référence à un courrier de l'ACG relatif au droit d'opposition des conseillers municipaux. Si le Conseil municipal souhaite contester une décision prise par l'ACG, le point sera porté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, faute de quoi elle sera considérée comme acceptée. Cela n'a pas été le cas à Troinex pour la dernière décision de l'ACG, mais une commune s'est opposée. De fait, l'ACG a envoyé un courrier dont Mme la Présidente fait lecture :

Droit d'opposition des conseillers municipaux, décision du 16 novembre 2022 prise par l'assemblée générale de l'ACG

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Ces lignes font suite à votre courrier recommandé du 21 novembre 2022 relatif à la procédure d'opposition des conseillers municipaux à l'encontre de la décision mentionnée en titre.

Mme la Présidente rappelle que ladite décision était une subvention de fonctionnement de 5,36 millions de francs pour financer le dispositif d'hébergement d'urgence accordé à la Ville de Genève en 2022. Elle poursuit la lecture :

Par la présente, nous avons l'avantage de vous transmettre le procès-verbal de la décision pris à l'occasion de notre assemblée générale extraordinaire le 16 novembre dernier, laquelle a été validée.

En vous souhaitant bonne réception de cette communication, nous vous prions de croire, Mesdames les Présidente, Messieurs les Présidents, à l'expression de nos sentiments distingués.

Mme la Présidente donne un bref résumé du procès-verbal de décision. Elle rappelle que la règle pour qu'une décision soit invalidée à l'ACG est qu'il faut qu'au moins 2/3 des communes, ou 1/3 au moins si ces communes représentent au moins la moitié de la population, refusent la décision. En l'occurrence, seul le conseil municipal de la commune d'Avusy a fait opposition sous forme de résolution le 13 décembre. Le constat est que la procédure a été menée conformément à l'article 79 de la LAC et au règlement de la procédure d'opposition des conseils municipaux à l'encontre de la décision du 16 novembre 2022. Aucune des majorités requises par l'article 79, alinéa 2 LAC ayant été atteintes, la décision d'octroi de la subvention précitée votée le 16 novembre 2022 par l'assemblée générale de l'ACG peut entrer en force, sous réserve de l'approbation par le Conseil d'État.

Mme la Présidente remarque que Troinex n'est pas concernée, mais souhaitait tout de même porter l'information à la connaissance du conseil municipal.

Un deuxième courrier a été adressé par MDA-A50+ à la présidence du conseil municipal :

Politique sociale de proximité en faveur des seniors, demande de rendez-vous

Madame la Présidente,

Au service des seniors du canton depuis 1973, le MDA-A50+, mouvement des aînés de Genève, est une association à but non-lucratif reconnu d'utilité publique. Regroupant près de 4'000 membres dans toutes les communes genevoises, le MDA-A50+ propose plus d'une soixantaine d'activités sportives, récréatives et culturelles favorisant le bien-être, la promotion et la valorisation des compétences, notamment au travers du bénévolat, et l'autonomie des personnes de 50 ans et plus. À ce jour, le MDA-A50+ compte trois permanents et plus de 200 bénévoles, ainsi que 25 professeurs qui exercent dans plus de 30 lieux de cours.

Collaborant activement avec l'État de Genève, en particulier avec le service de la prévention et promotion de la santé des seniors, la Ville de Genève et de nombreuses organismes privés à but non-lucratif, nous serions très heureux de vous rencontrer et de discuter avec vous ou la personne de votre administration en charge des seniors des modalités d'une éventuelle collaboration. Afin que vous puissiez mieux appréhender notre action et notre mission auprès de la population senior du canton, vous trouverez en pièce jointe notre dernier bulletin trimestriel « activités 50+ » dans lequel nous publions tout notre programme d'activités, en partenariat avec nos associations partenaires. Ce bulletin, ainsi que d'autres documents, vous sont également disponibles sur le site internet.

En espérant que notre démarche trouvera un écho favorable, nous vous tenons à votre disposition pour fixer une date de visite à votre meilleure convenance.

Mme la Présidente suggère d'envoyer le courrier à la commission sociale pour qu'elle en prenne connaissance et en discute. L'action de MDA-A50+ vient en complément de celle de Pro Senectute et non en concurrence.

Le troisième courrier a été adressé par la commune de Bernex et concerne la course pédestre à travers son coteau.

En 2023, la seconde plus ancienne course à pied populaire du canton connaîtra sa 44^e édition. Par ces quelques lignes, nous aimerions inviter les conseillers municipaux de votre commune à participer à notre traditionnelle et sympathique Course des Conseillers (ères), qui aura lieu le samedi 29 avril 2023 à 16h15 dans le cadre de notre course pédestre à travers le coteau. Le principe reste toujours le même, le parcours étant de 4 km en individuel ou par équipe de 3 à 4 coureurs par commune. À la fin de la course, vous êtes cordialement invités à une verrée qui aura lieu à la buvette.

Mme la Présidente fait circuler le courrier afin que les personnes intéressées puissent prendre les coordonnées nécessaires.

Une dernière lettre datée du 21 février 2023 a été adressée au service des votations et des élections par M. Jean-Jacques Ronchietto, dont Mme la Présidente a reçu une copie.

Démission de ma fonction de Conseiller municipal hors parti de Troinex

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à mon élection d'Adjoint au Maire de Troinex du 19 février 2023, je vous fais part de ma démission de conseiller municipal du groupe hors parti de Troinex et ceci avec effet au 14 mars 2023. La date prévue de ma prestation de serment d'Adjoint au Maire devant le Conseil d'État, 2 rue de l'Hôtel de Ville, est le 15 mars 2023 à 8h15. Dans l'intervalle, pouvez-vous me faire parvenir rapidement les documents et instructions nécessaires afin que notre parti puisse vous présenter un candidat pour mon remplacement. Pour mémoire, lors des élections des conseillers municipaux du 15 mars 2020, j'étais le déposant responsable de la liste des candidatures portant la dénomination hors parti.

Mme la Présidente profite de cette lettre pour remercier les deux candidats qui se sont présentés aux élections, il est réjouissant d'avoir un processus démocratique vivant et animé, qui donne l'occasion de discuter. Elle félicite M. Ronchietto pour son élection et lui souhaite ses meilleurs vœux.

3. Communications des Président-e-s de commissions

3.1. Communication de Mme Hirsch

La commission "Social, Jeunesse, Loisirs et Communication" s'est réunie deux fois depuis la dernière séance du conseil municipal.

Lors de la séance du 16 janvier, les commissaires ont entendu une présentation par Pro Senectute de la convention mise en place avec Troinex. La Mairie a choisi une variante qui permet aux aînés de la commune de choisir où ils souhaitent aller consulter.

En effet, à Troinex, la coordinatrice sociale s'occupe de recevoir les gens et de les rediriger vers des services compétents. Certains administrés ne veulent cependant pas forcément de l'appui de la commune, pour des questions d'anonymat. C'est pourquoi la solution mixte a été choisie, elle permet aux administrés de la commune de se rendre où ils veulent pour des consultations. Cela offre le plus grand champ possible aux habitants de Troinex. En outre, la Commune ne délègue pas toutes les prestations à Pro Senectute, comme l'ont fait d'autres communes. Pour Troinex, la solution mixte paraît être la plus flexible.

Lors de cette séance du 16 janvier, la Mairie nous a aussi informés de l'état des pré-inscriptions pour la crèche. Tous les enfants de Troinex devraient avoir une place à la rentrée d'août 2023.

Lors de la séance du 15 février, les commissaires ont entendu une présentation des résultats de l'analyse de la politique de cohésion sociale de la commune par le bureau d'études Evaluanda. Le bureau a identifié ce qui était déjà mis en place par la commune pour les différentes catégories d'âge et ce qu'il était recommandé de faire.

Il serait trop long de refaire une présentation ici, tous les documents ont été mis à disposition des membres du conseil municipal sur CMNet.

En quelques mots, le bureau Evaluanda a fait l'état des lieux de la politique de cohésion sociale de la commune de Troinex. Leur étude s'articule autour des quatre politiques visées (Infrastructures scolaires & petite enfance – Culture – Sport – Aide et sécurité sociale) en rapport avec les publics cibles envisagés (Âge préscolaire (0-4 ans) ; – Âge scolaire (5-12 ans) ; – Jeunesse (13-18 ans) ; – Famille – Seniors (>65 ans)). Evaluanda a analysé à la fois des prestations offertes par la commune et situées sur le territoire de la commune et un certain nombre de prestations dont les Troinésiens peuvent bénéficier mais qui sont situées en dehors du territoire communal.

Sur la base de toutes ces données, les auteurs ont pu dresser une première liste des forces et des faiblesses du dispositif de cohésion sociale à Troinex (slide n° 9 et 10). Il en ressort qu'aucun enjeu fondamental n'a été identifié en matière de cohésion sociale même si quelques faiblesses peuvent être relevées.

Il s'agit maintenant d'étudier les pistes d'améliorations, surtout en vue de l'arrivée des habitants aux Crêts.

3.2. Communication de Mme Schneider-Bidaux

Mme Schneider-Bidaux indique que la commission développement durable et infrastructures s'est également réunie deux fois, en janvier et février. Un des sujets ne sera pas abordé car il fait partie d'un projet de délibération ce soir, avec un rapport y afférent.

Le projet de rachat d'un bus scolaire ne sera pas présenté car la commission a estimé qu'il n'était pas encore assez mûr, et a demandé qu'une option électrique soit étudiée. Ce sujet sera abordé lors d'une prochaine commission et fera l'objet d'une décision à ce moment.

Mme Schneider-Bidaux mentionne un autre sujet plus délicat à son avis. La commission a pris une décision sur un projet présenté pour la construction d'un écopoint au niveau de la garderie et du futur restaurant. Le chantier va bientôt se terminer et ce projet, accepté par une large majorité de la commission, n'est pas présenté ce soir parce qu'il a été retiré à la demande de plusieurs personnes, ce qui est fort dommage selon Mme Schneider-Bidaux. En effet, la présidente de la commission estime irresponsable le fait d'induire le surcoût de construction d'une éventuelle réouverture de chantier et pense que la commune a une responsabilité d'installer un écopoint pour le restaurant scolaire et la crèche.

3.3. Communication de M. Botbol

M. Botbol rapporte que la commission d'urbanisme s'est réunie le 6 mars 2023 pour étudier et débattre du projet de passerelle de mobilité douce sur la Drize, qui traverse le Vidollet la Forge, en remplacement du pont actuel. Il a été finement débattu et a plu par son esthétisme à la majorité de la commission, qui l'a adopté par un vote de principe à l'unanimité moins une abstention. La suite aura lieu fin mars, avec la requête pour l'autorisation de construire, et l'obtention de cette dernière en novembre, tout comme le résultat d'appel d'offres et le vote du crédit de construction. Le chantier démarrera en janvier 2024, pour une mise en service en octobre 2024.

Mme La Présidente indique que le rapport mentionné dans la communication de Mme Hirsch a été envoyé aux conseillers par courrier électronique par Mme Schupbach.

Remarques

M. Berthet souhaite rebondir sur l'intervention de Mme Schneider-Bidaux. De mémoire, c'est la première fois depuis 1995 qu'il voit un sujet traité en commission, qui a fait l'objet d'un vote, d'un rapport de commission et d'une délibération, être retiré de l'ordre du jour du conseil municipal, pour une raison qu'il ne trouve pas valable telle qu'elle lui a été présentée.

M. Berthet se déclare surpris par cette manière de faire, qui va à l'encontre du fonctionnement et du règlement du conseil municipal.

Mme la Présidente remarque qu'il s'agissait du projet d'ordre du jour et non de l'ordre du jour définitif. En outre, le règlement du conseil municipal prévoit que l'ordre du jour est adopté d'entente avec le bureau.

M. Berthet souligne que le bureau dispose d'un vecteur de communication qui n'a pas été utilisé dans le cas présent. Les commissaires ont communiqué avec la Secrétaire générale. M. Berthet regrette qu'il n'y ait pas eu une discussion à l'interne du bureau, sur le groupe WhatsApp. En effet, il n'est pas tout le temps sur son email et a vu cela trop tard, l'ordre du jour avait été envoyé. M. Berthet ne comprend pas en outre la justification qui a amené à la décision. Il se réjouit de traiter le sujet lors du prochain conseil municipal.

M. Annen remercie ses collègues pour les remarques, qui lui donne l'occasion de donner quelques explications. Les projets d'aménagement de la commune sont nombreux et impactent la vie de toutes les Troinésiennes et Troinésiens. C'est le cas lorsque l'on est retraité et que l'on habite à côté du chantier du parc des Crêts, par exemple. C'est le cas aussi pour les habitants du centre du village, en particulier en ce moment avec la construction de la crèche et du centre sportif, un chantier qui a supprimé la déchetterie et déplacé d'autres structures comme l'agorospace, et qui va changer le visage du centre de la commune. Dans cette zone sont également prévues différentes modifications et aménagements pour abaisser la vitesse, ainsi que des sens uniques qui vont changer la manière de se déplacer. Le futur bus 49 connaîtra aussi des changements qui nécessiteront aux habitants de s'adapter.

Et cela n'est pas fini, il existe encore beaucoup de chantiers et de projets immobiliers d'importance qui vont être menés au centre du village. Dans ce cadre, M. Annen remercie la Mairie de se consacrer à une communication minutieuse avec les habitants, à les associer aux décisions et à accompagner le changement. Aujourd'hui, une telle démarche publique n'est plus une option mais une nécessité, tout comme la concertation en entreprise. M. Annen donne en exemple les votations du weekend dernier, où les conseils municipaux de Russin ou Confignon ont voté des projets immobiliers et d'aménagement à l'unanimité, et qui sont refusés par la population via referendum.

Le point repoussé au prochain CM est un écopoint devant le restaurant, le long du chemin de Lullin. Il y a des habitants qui résident dans la zone, et la décision d'ajournement a été prise afin de donner le temps à la Mairie de communiquer aux riverains. Le PLR a demandé le report pour permettre un accompagnement de changement respectueux de tous, sans toutefois remettre en question le travail de la commission.

Mme la Présidente rappelle que le prochain conseil municipal donnera l'occasion de débattre sur le fond de l'objet.

M. Berthet souhaite répondre à son collègue PLR. Il entend le propos, mais en principe, dans le cadre de la discussion ce soir, le PLR aurait pu faire part de sa réflexion et proposer un renvoi en commission sur lequel le CM aurait statué, comme le prévoit le règlement. Le report unilatéral d'un sujet accepté en commission ouvre une boîte de Pandore. En outre, l'argumentation de M. Annen est claire ici, mais ce n'était pas le cas dans les communications reçues avant le CM. La décision n'a pas pu être discutée dans les groupes et M. Berthet trouve qu'elle n'est pas recevable en principe.

Mme la Présidente rappelle que sur le principe, il s'agissait d'un projet d'ordre du jour et non de l'ordre du jour définitif. M. Berthet réplique que c'est quand même la première fois qu'un sujet qui devait être présenté au CM car il a été voté en commission a été retiré de l'ordre du jour.

M. Niederhauser précise que bien qu'il s'agisse d'une première, cela ne signifie pas que la démarche soit illégale. Le règlement prévoit que le bureau du CM est maître de l'ordre du jour.

M. Berthet remarque alors que le bureau n'a pas statué sur le sujet, les groupes ont donné leur avis, mais il n'y a pas eu de discussion à l'interne du bureau. Il ne souhaite pas pousser la polémique, mais insiste sur le fait qu'il pourrait s'agir d'un précédent dangereux.

M. de Weck confirme que cette situation est malsaine et crée un précédent malheureux. Il espère que cela ne se reproduira pas, à moins que cela soit le fruit d'un consensus entre les différentes composantes politiques de ce CM.

4. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

Caissette 20 minutes :

Pour faire suite à la demande de plusieurs citoyens, une caissette à journaux 20 minutes a été installée à côté de l'arrêt de bus à la place de la Mairie.

Mise en conformité du Parc de la Drize :

Des travaux ont été effectués au parc de la Drize. Des toilettes sèches ont été rajoutées puis entourées d'une palissade afin de ne pas dénaturer le paysage.

Les marches en béton qui mènent à la rivière ont dû être démolies et remplacées par un recouvrement du chemin en pierre avec des copeaux. Les nouveaux panneaux pour signaler l'interdiction d'accès carrossable ont été apposés.

Carte journalière CFF :

A partir de 2024, la carte journalière sera remplacée par la carte journalière dégriffée commune. Elle pourra être achetée en exclusivité aux guichets de n'importe quelle commune. Cette nouvelle carte comprend deux niveaux de prix, pour la 1^{er} et 2^{ème} classe, avec ou sans abonnement demi-tarif. Elle est nominative et émise comme billet mobile ou papier. Il n'y a plus de contingentement par commune ni de restriction de vente aux habitants. Il suffira de consulter le site internet pour connaître la disponibilité et se rendre dans n'importe quelle commune pour l'obtenir. Plus on achète tôt, plus le prix est intéressant. Vous voyagerez une journée entière à partir de 29 francs avec le demi-tarif et à partir de 52 francs sans demi-tarif dans toute la Suisse.

Centre pour réfugiés, Hospice général

Dans le cadre de l'importante crise migratoire que nous sommes en train de vivre, en lien avec l'arrivée de nombreuses personnes fuyant la guerre en Ukraine et d'autres conflits de par le monde, l'Hospice général, qui assure le logement et l'assistance des personnes migrantes arrivant sur notre territoire, a organisé conjointement avec la commune de Plan-les-Ouates une séance d'information le mercredi 11 janvier 2023, afin de présenter le projet d'installation de structures temporaires situées sur la parcelle entre les n°82-88 de la route d'Annecy et le chemin des Goulettes. Les autorités de notre commune ainsi que les riverains route d'Annecy, Champ-Carré et Roday.

Quelques membres du CM sont venus à cette présentation, les documents y relatifs sont disponibles sur demande.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

Mes impôts ? Je gère !

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation et de formation auprès des jeunes de 18 à 25 ans pour les aider dans leurs démarches administratives, la commune a décidé d'organiser deux ateliers pour aider ces jeunes à remplir leur déclaration fiscale et à ouvrir un compte e-démarches, le mercredi 22 et jeudi 23 mars prochains.

Lors de ces deux soirées, deux collaborateurs de l'Administration fiscale cantonale ainsi que deux jeunes de l'Espace entreprise seront présents.

Personne SDF :

Nous avons reçu des signalements des habitants concernant une personne SDF se trouve dans un arrêt de bus sur notre commune. Les APM ont été contactés ainsi que le service social de la ville, la Virgule, Carrefour-Rue, la Coulou, l'IMAD, la Main Tendue, l'Unité mobile d'urgence afin de lui proposer de l'aide mais cette personne n'est pas preneuse. Il est connu des services de l'État et il va prendre régulièrement ses repas sur le Bateau de Genève. Il ne souhaite pas d'aide ni obtenir un hébergement.

Il est très difficile de faire quelque chose pour des personnes qui ne veulent pas recevoir de l'aide. Nous ne disposons d'aucun moyen de le contraindre de ne pas être là et ou de le chasser.

Retour sur les dernières manifestations :

Repas de Noël des Aînés :

Quel plaisir d'avoir pu, à nouveau, accueillir plus de 80 aînés à notre traditionnel repas de Noël, le jeudi 15 décembre à midi. Un délicieux repas a été préparé par notre traiteur M. Maurice Fabbri et servi par les dames de Troinextra.

Quelques conseillères et conseillers municipaux ont aidé à servir l'apéritif et les pousse-café et nous les remercions.

En début d'après-midi, chacune et chacun a pu apprécier la prestation des élèves du cycle élémentaire (1P à 4P) qui ont chanté devant un public admiratif.

Noël de l'école :

Un second événement très attendu par tous, ce mardi 20 décembre en début de soirée. La salle des fêtes était pleine pour écouter le concert de Noël des enfants de l'école. Chaleureuse ambiance et convivialité. Un grand merci au corps enseignant et à son directeur, à l'Amicale des sapeurs-pompiers et à l'APE pour l'aide apportée.

Apéritif de saison :

Vendredi 23 décembre, une bonne centaine de personnes s'étaient déplacées sous la tente installée pour l'occasion dans le parc de la Mairie. Ce fut l'occasion de se souhaiter de belles fêtes de Noël.

Cette année 2022 aura lieu le traditionnel apéritif de Noël dans le parc de la Mairie.

Durant toute cette période de décembre, la commune ayant décidé de ne pas installer de décorations lumineuses, la commune a invité ses habitants à monter sur des vélos-générateurs pour éclairer la place de la Mairie.

Le soir de l'apéritif de Noël un vélo supplémentaire était mis à disposition du public qui permettait, par de la force musculaire, à faire bouger un petit train. Une très belle expérience 0% énérgivore.

Vœux du Maire :

Le 13 janvier, le maire a adressé à la population ses vœux pour la nouvelle année et est revenu sur les événements marquants de l'année écoulée. Il a également fait part des projets et défis de la commune et accueilli les nouveaux habitants. Les autorités ont également profité de la soirée pour décerner le Mérite troinésien à Patrick Hess, directeur du Festival Assemblage'S pour son fervent engagement dans la vie culturelle de Troinex.

Un peu de moins de deux cents personnes ont participé à ce premier événement. Si toute la population était conviée, la soirée a surtout permis d'accueillir chaleureusement les nouveaux habitants de Troinex. Sur la centaine fraîchement arrivée sur le territoire, un bon quart se sont rendus à la salle des fêtes et ont reçu, en signe de bienvenue, un livre retraçant l'histoire de la commune. Une douzaine d'associations et de clubs sportifs étaient aussi sur place pour présenter leur activité au public.

La soirée s'est achevée avec un apéritif et un repas concocté par le service traiteur de la fondation Clair Bois, qui, par son action, réinsère des personnes en situation de handicap dans le monde du travail.

La conférence sur le Salève de M. Dominique Ernst a rencontré un franc succès. Environ 140 personnes se sont rendues à la salle des fêtes à cette occasion. La Salévienne était également présente et tenait un stand avec différents ouvrages sur le Salève. M. D. Ernst s'est mis à disposition du public pour dédicacer ses ouvrages. A la suite de cette très intéressante conférence, une verrée a été préparée et servie par l'équipe des TSHM dans le cadre des P'tits Jobs.

Repas des aînés du 1^{er} mars

60 aînés ont participé à ce 1^{er} repas du printemps, belle ambiance et très bon repas préparé par Maurice Fabbri et servi par 6 jeunes troinésiens du cycle de Drize.

Manifestations à venir :

- Vendredi 24 mars à 18h00 : Plantation de l'arbre du Mérite
- Du 15 au 25 mars : Représentation Théâtre Troinex
- Samedi 1er avril : Brunch campagnard et Troc-vente
- Vendredi 23 juin : Inauguration de la crèche et du restaurant

5. Projets de délibérations :

5.1. Projet de délibération D258 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 141'000.- destiné à financer l'étude du projet définitif d'aménagement d'une zone de rencontre renforcée dans le secteur des chemins Lullin, de la Fondelle et de Saussac

Rapport de la commission urbanisme, mobilité et grands projets du 13 février 2023

M. Annen fait lecture de son rapport :

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Cher.es collègues,

On aime se le répéter, Troinex est une commune où il fait bon vivre. Vous le savez, notre défi pour cette législature est de parvenir à intégrer 1000 habitant.e-s supplémentaires, tout en conservant à Troinex son âme de village.

Un défi d'autant plus important que le Parc des Crêts n'est que la partie visible de l'iceberg.

Dans un canton qui dispose de moins de 0.5% d'habitations vacantes, les projets immobiliers se succèdent.

Au total, près de 30'000 nouveaux logements sont prévus dans le canton de Genève d'ici 2030, à travers une dizaine de projets différents, que ce soit au centre-ville, dans le quartier Praille-Acacias-Vernets, ou dans les communes péri et suburbaines, où la vie est plus douce et les marges plus élevées pour les promoteurs immobiliers.

Que nous le voulions ou non, et à moins de mener une politique foncière fortement défensive, la ville avance et Troinex est condamnée à grandir, à travers des projets tels des immeubles, comme au chemin Lullin, ou de petits collectifs, qui remplacent aujourd'hui chaque maison individuelle possédant un peu de terrain qui se vend.

En parallèle, le nombre de travailleurs vivant en France voisine ne cesse de croître, on en dénombrait près de 105'000 à la fin de l'année dernière, soit une augmentation de 7%, ce qui impacte évidemment le nombre de voitures qui traversent le village ou qui s'y garent pour la journée ou la nuit.

Dans ces conditions, comment conserver une âme de village ?

En jouant notre rôle de représentants des habitantes et habitants, en les impliquant autant que faire se peut pour tenir compte de leurs besoins, en débattant entre nous, aussi vite que possible, aussi lentement que nécessaire, en conservant notre bon sens, en prenant des options, parfois les meilleures, parfois les moins mauvaises, en nous attachant toujours à mettre en œuvre des projets visant à préserver la qualité de vie des Troinésien.nes, pour leur permettre de se loger, se sentir en sécurité, se déplacer, vivre ensemble et partager les espaces publics.

Ainsi, dans sa séance du 13 février 2023, la commission Urbanisme mobilité et grands projets s'est prononcée sur les 3 projets de délibérations qui vous sont soumis ce soir et qui vont dans le sens du mandat que nous nous sommes donnés.

1. Projet de « zone 30 km/h renforcée » dans le secteur Lullin - Fondelle – Saussac :

L'objectif de ce projet et la pacification du trafic automobile, en particulier celui de transit, le développement de la mobilité douce et l'accès facilité au centre du village et aux infrastructures publiques école, crèche, zone sportive.

Après de nombreuses séances destinées à étudier diverses variantes pour ce secteur dit du « losange », les principes qui ont été fixés pour l'étude du projet d'aménagement de cette future zone de rencontre renforcée sont les suivants :

- Renforcement de la Zone 30 actuelle pour une meilleure sécurisation des mobilités douces, avec valorisation paysagère.*
- Implantation de 2 axes de mobilité douce, généralement sur trottoir, en relation avec le Parc des Crêts et le Village (école et installations sportives)*
- Modération du trafic renforcée (vitesse diminuée) - Trottoirs élargis - Maintien du trafic bidirectionnel, à l'exception du chemin de Saussac tronçon entre Jacques-Ormond et Vidollet-la-Forge*
- Valorisation des espaces publics en termes de paysage, végétation, mobilier urbain, espaces conviviaux, etc.*

Le début des travaux est estimé, de manière optimiste, à mai 2024.

La commission été accompagnée dans ses discussions préparatoires par le bureau d'ingénieurs Trafitec SA, qui nous a présenté son offre de prestations et d'honoraires lors de notre séance du 13 février 2023.

Mme Straccia Mollard, responsable technique communale, a analysé et contrôlé cette offre et confirmé les tarifs compétitifs appliqués au vu du marché.

Sur la base des documents remis et des nombreux échanges ayant eu lieu durant les derniers mois, l'offre de prestations et d'honoraires du bureau d'ingénieurs Trafitec SA de CHF 141'000.- a été acceptée par 8 voix pour et 1 abstention.

La commission Urbanisme mobilité et grands projets vous recommande ainsi d'approuver l'étude du projet définitif d'aménagement d'une zone de rencontre renforcée dans le secteur des chemins Lullin, de la Fondelle et de Saussac en acceptant la proposition de délibération D258 qui vous est présentée ce soir.

Débat

Mme Schneider-Bidaux remercie M. Annen pour son rapport et fait remarquer qu'il ne mentionne pas de modifications avant 2024. Elle estime qu'il y aura forcément un sens unique avant l'arrivée de la crèche étant donné la largeur de la route à cet endroit et demande quand il sera effectif.

M. Lavorel répond que la route restera à double sens, en tous cas jusqu'aux mesures d'accompagnement du bus 49. En l'état, les croisements sont possibles.

Mme Schneider-Bidaux en doute, mais M. Niederhauser confirme que le double sens est possible, bien qu'il concède que le passage peut paraître étroit. C'est seulement une partie du chemin de Saussac qui sera mis en sens unique.

M. Calame loue la qualité du rapport mais s'inscrit en faux sur un point et explique son abstention en affirmant qu'il n'y a pas de création d'axe de mobilité douce, ni sur ce triangle ni sur la passerelle. Les décisions prises créent au mieux un axe piétonnier, et encore, avec tellement de difficultés et de changements de modes de circulation qu'une grande partie des piétons ne

l'utilisera pas. Il est donc faux d'utiliser dans chaque délibération et dans le PDCom la notion d'axe de mobilité douce continue et sécurisée. Effectivement, la proposition amène des améliorations mais ne crée pas d'axe de mobilité douce.

- **Vote de la délibération D258**

Mme la Présidente donne lecture de la délibération D258 et la met au vote :

vu le projet d'implanter des axes de mobilité douce dans le secteur du centre du village et de renforcer la zone 30 actuelle dans le secteur des chemins Lullin, de la Fondelle et de Saussac,

vu les études déjà réalisées dans ce secteur et les principes retenus par la commission Urbanisme, mobilité et grands projets,

vu l'offre d'honoraires et de prestations du bureau d'ingénieurs Trafitec SA,

vu le rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 13 février 2023,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide par 13 voix pour et 2 abstentions

1. D'approuver l'étude du projet définitif d'aménagement d'une zone de rencontre renforcée dans le secteur des chemins Lullin, de la Fondelle et de Saussac, conformément aux principes retenus par la commission Urbanisme, mobilité et grands projets.
2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 141'000.- destiné à financer le coût de cette étude. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

5.2 Projet de délibération D259 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 66'000.- destiné à financer les frais de mise en place d'une nouvelle réglementation du stationnement dans la commune

Rapport de la commission urbanisme, mobilité et grands projets du 13 février 2023

Projet de réglementation du stationnement, zone macaron

M. Annen reprend la lecture de son rapport pour ce point.

L'objectif de ce projet est de limiter de manière générale la durée du stationnement à un maximum de quatre heures, sur l'ensemble du village.

Les habitants et les entreprises de la commune pourront bénéficier de macarons leur permettant de stationner sans limitation de temps.

Les habitants devront néanmoins démontrer qu'ils ne possèdent pas de parkings privés pour leur voiture.

La mise en service de cette nouvelle zone se ferait en juillet de cette année, avec une période de « transition pédagogique », durant laquelle les APM auront pour consigne de ne pas amender les automobilistes, l'application formelle n'interviendra que dans un second temps.

La commission a émis des recommandations à la Mairie quant au choix du prestataire, parmi les 4 offres qui ont été reçues et présentées par Trafitec.

Par 8 voix pour et 1 abstention, la commission a accepté le montant du crédit d'engagement destiné à financer les frais de mise en place de la nouvelle réglementation du stationnement (signalisation et marquage), d'un montant de CHF 66'000.-.

La commission Urbanisme mobilité et grands projets vous recommande ainsi d'approuver la proposition de délibération D259 qui vous est présentée ce soir.

Débat

M. de Weck mentionne la phase de transition pédagogique. La notion de « second temps » est plutôt vague, une précision sur la durée de ladite transition serait bienvenue.

M. Truan répond qu'un délai n'a effectivement pas été déterminé, il semblait plus important de mettre les choses en place, de voir les réactions de la population et de sévir par la suite. La police municipale de Veyrier collabore et apporte son expérience alors que la commune de Veyrier a introduit les macarons au mois de juin dernier. Il a fallu quelques ajustements, Troinex profitera de leur expérience pour déterminer le délai, que M. Truan ne souhaite pas trop long.

M. Lavorel ajoute que ledit délai dépend aussi de la mise en œuvre effective. Si cette dernière prend place en juin, une période de transition ajustée un peu plus longue sera appropriée.

M. de Weck suggère alors de fixer le délai d'un mois à partir de la rentrée scolaire, sachant que le temps des vacances est moins pertinent pour habituer la population. Fin septembre paraît une date raisonnable.

M. Truan explique que la commune n'est pas encore en mesure de planifier car elle attend l'autorisation, qui peut être sujette à recours. Il est donc judicieux de juger en temps utile le moment opportun pour mettre en place les mesures, informer et puis sévir. Il est d'ores et déjà prévu de distribuer des notes sur les pare-brises des personnes qui ne suivent pas la nouvelle prescription. L'Exécutif tiendra le CM informé dès qu'il aura pris une décision.

M. Odier donne lecture d'une intervention au nom de son groupe.

Les macarons sont un mal nécessaire pour que Troinex ne devienne pas un P+R, même si cela engendre certaines restrictions aux libertés des communiens, ce dont nous sommes conscients. Nous déplorons toutefois que les Troinésiens ne soient pas traités de la même manière suivant les zones où ils habitent. Le PLR votera donc à l'unanimité en faveur de cette mesure, avec une attention particulière au suivi de celle-ci dans la durée, et veillera à ce que l'équité et le confort des communiens restent au centre des débats.

Mme la Présidente donne lecture de la délibération D259 :

D259 - VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 66'000.- DESTINÉ A FINANCER LES FRAIS DE MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DANS LA COMMUNE

vu l'étude de stationnement réalisée par le bureau Trafitec SA qui propose, dans le but de mieux réglementer le stationnement, la mise en place d'une zone avec macarons dans la

commune et d'une zone piétonne au chemin de la Grand-Cour,

vu l'arrêté de l'Office cantonal des transports du 2 février 2023 réglementant le stationnement à Troinex,

vu l'offre d'honoraires et de prestations du bureau Trafitec SA destinée à la mise en place du plan de stationnement (signalisation verticale et marquages),

vu le rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 13 février 2023, conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL Décide à l'unanimité

1. D'approuver la nouvelle réglementation du stationnement dans la commune et la mise en place d'une zone avec macarons.
2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 66'000.- destiné à financer les frais de mise en place de la nouvelle réglementation du stationnement (signalisation et marquage). Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 66'000.-, ainsi que le montant du crédit d'étude du 1^{er} février 2021 de CHF 60'000.-, soit au total CHF 126'000 au moyen de 10 annuités dès la fin des aménagements estimée à 2023.
5. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 12'600.- destiné à couvrir la charge d'amortissement de cet investissement et de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023 sur la rubrique 61.33.
6. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

5.3. Projet de délibération D260 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 64'000.- destiné à financer les frais d'aménagements nécessaires à la mise en place d'une zone piétonne au chemin de la Grand-Cour

Mme la Présidente donne la parole à M. Annen pour la fin de son rapport.

Ce projet a également été longuement examiné en commission.

Il s'agit d'une mise en zone piétonne du chemin de la Grand-Cour, avec interdiction de stationner, à l'exception des ayants droits, à savoir les habitants qui disposent d'une place de stationnement privé.

Il s'agira aussi des accès professionnels vers les commerces et la Mairie.

Il est prévu par ailleurs de mettre en place une borne escamotable à la hauteur de la bibliothèque et de créer un sens unique avec un contresens cyclable (M. Annen indique que ledit contresens ira dans la direction bibliothèque-Malbines).

Les pavés seront maintenus dans le secteur.

La commission a émis des recommandations à la Mairie quant au choix du prestataires, parmi

les 3 offres qui ont été reçues et présentées par Trafitec.

La commission a accepté à l'unanimité le montant du crédit d'engagement destiné à financer les frais d'aménagements nécessaires à la mise en place de la zone piétonne (borne escamotable), d'un montant de CHF 64'000.-.

La commission urbanisme, mobilité et grands projets vous recommande ainsi d'accepter la proposition D260 qui vous est présentée.

Remarques

Mme Schneider-Bidaux salue cette décision et ce projet de délibération, qui aurait dû se faire il y a vingt ans, mais les choses avancent lentement. Elle le soutient entièrement.

Mme la Présidente donne lecture de la délibération.

D260 - VOTE D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 64'000.- DESTINÉ A FINANCER LES FRAIS D'AMÉNAGEMENTS NÉCESSAIRES À LA MISE EN PLACE D'UNE ZONE PIÉTONNE AU CHEMIN DE LA GRAND-COUR

vu l'étude de stationnement réalisée par le bureau Trafitec SA qui propose, dans le cadre d'une nouvelle réglementation du stationnement sur l'ensemble de la commune, la mise en place d'une zone piétonne au chemin de la Grand-Cour,

vu le coût des travaux estimé à CHF 64'000.-,

vu le rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 13 février 2023, conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL Décide à l'unanimité

1. D'approuver la mise en place d'une zone piétonne au chemin de la Grand-Cour.
2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 64'000.- destiné à financer les frais d'aménagements nécessaires à la mise en place de la zone piétonne (borne escamotable). Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 64'000.- au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux estimée à 2023.
5. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 6'400.- destiné à couvrir la charge d'amortissement de cet investissement et de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023 sur la rubrique 61.33.
6. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

5.4. Projet de délibération D261 : Vote d'un crédit d'investissement de CHF 142'000.- destiné à des travaux de réfection de la route des Tournettes et de la route de Moillebin

Mme la Présidente donne la parole à Mme Reymond-Dorsay, qui fait lecture de son rapport de la commission développement durable et infrastructures.

Réfection de deux tronçons de routes communales

A savoir :

A) tronçon à la route de Moillebin

D'après l'ingénieur en charge, la route de Moillebin est soumise à un trafic bidirectionnel du bus 45 qui porte atteinte à la couche de fond. Il faudra raboter l'entier de l'enrobé et égaliser la fondation à 13,5 du niveau fini. Puis, compacter et vérifier la couche de fondation et reposer deux couches de base d'enrobé 10 cm. Ensuite, reposer une couche de surface d'enrobé phono-absorbant de 3.5 cm. Il n'en reste pas moins une dégradation importante des couches supérieures de la chaussée et l'apparition récurrente de nids-de-poule.

Il est impossible de refaire ce tronçon dans toute sa longueur. Cela se fera momentanément au rond-point et sur le dos d'âne vers la salle des fêtes, c'est-à-dire sur 125 mètres de long (soit 10/12m).

B) tronçons à la route des Tournettes sur 2 croisements

A la route des Tournettes, en zone agricole, les croisements sont sollicités par les camions et les tracteurs dans les virages. Les chaussées et bordures sont abîmées.

Nous constatons une dégradation importante des couches supérieures de la chaussée et l'apparition de nids-de-poule. Il faudra raboter les enrobés existants du 2 cm, une pose de grave stabilisée dans les virages et reposer une couche de surface d'enrobé spécifique très résistante sur 5 cm. En zone agricole, une réfection durable et de bonne qualité est nécessaire.

Les mesures ci-jointes A) et B) sont prévues d'être renouvelées pendant une période de quelque 5 ans en prévoyant une dépense d'environ de 150.000.-par an, afin de pouvoir en faire toute la longueur.

Pour ces deux tronçons nous avons reçu trois devis soit : les maisons COLAS, IMPLENIA et PIASIO. Le devis COLAS d'un montant total TTC de 94'942,40 CHF (Moillebin) et de 46.107.02 CHF (Tournettes) est retenu.

Nous avons ensuite voté l'unanimité un crédit de 142'000.-TTC

CHF 95'000.- (travaux de la route de Moillebin)

CHF 47'000.- (travaux de la route des Tournettes)

Pour lesdites raisons, nous vous engageons à voter favorablement ce crédit.

Mme la Présidente fait lecture de la délibération.

D 261 - VOTE D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 142'000.- DESTINÉ A FINANCER LES TRAVAUX DE REFECTION DE DEUX TRONCONS DE ROUTES COMMUNALES : ROUTE DE MOILLEBIN ET CHEMIN DES TOURNETTES

vu les détériorations constatées ces dernière années sur les tronçons de routes communales : route de Moillebin et chemin des Tournettes,

vu les dégradations importantes de la chaussée et l'apparition récurrente de nids-de-poule,

vu l'estimation du coût des travaux qui s'élève à CHF 142'000.-,

vu le rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 27 février 2023,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité

1. D'approuver la réalisation des travaux de réfection des deux tronçons de routes communales : route de Moillebin et chemin des Tournettes.
2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 142'000.- destiné à financer le coût de ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette totale, au moyen de 30 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023

6. Propositions individuelles et questions

Documents de commission

M. Calame remarque que la commission d'urbanisme s'est rencontrée le 6 mars 2023, et pour cette séance, la présentation des prestataires a été mise à disposition le jour même, à 11h40 pour une séance à 18h30. Cette semaine, pour ce CM, les élus ont reçu les documents jeudi dernier, soit 3-4 jours avant la séance. Autant il n'existe pas de règlement formel sur la fixation de l'ordre du jour et le fait de repousser un sujet, autant il existe un règlement sur le nombre de jours avant lesquels les documents sont censés être envoyés pour la plénière.

À titre personnel, M. Calame trouve qu'il s'agit d'un manque de respect pour le travail des commissaires : il est impossible de fournir un travail de qualité en prenant connaissance des documents le jour même, d'autant plus quand il y a un vote sur un objet. Il s'agit là d'une des raisons de l'abstention de M. Calame. Il n'y a pas le temps de lire les documents et discuter les sujets dans les groupes. Cela crée une différence de connaissance des dossiers entre le législatif et l'exécutif, qui est plongé dedans quotidiennement.

C'est la troisième ou quatrième fois que M. Calame signale que les documents arrivent très tard. Personnellement, il trouve qu'un objet dont les documents arrivent le jour même ne devrait pas être voté. Cela peut laisser un temps de lecture nul pour des commissaires, et M. Calame souhaite que les délais soient prolongés et que pour le CM, le minimum de cinq jours ouvrables prévu par le règlement soit respecté. Les documents devraient être envoyés avec la convocation, une tâche dont le bureau est responsable.

M. Niederhauser réplique que les documents pour la séance de ce soir ont été envoyés lundi soir ou mardi matin au plus tard, sauf un rapport de commission qui est parvenu en retard (celui de la commission d'urbanisme, pour lequel M. Annen s'excuse).

M. Calame suggère qu'un vote pourrait être reporté si les documents y relatifs ne sont pas fournis suffisamment tôt. M. Lavorel rappelle qu'au début de cette législature, il avait demandé que les commissaires soient proactifs. Il entend les critiques, mais avance qu'il s'agit du fonctionnement du CM et qu'il revient aux commissaires de décider si des objets sont recevables ou pas.

M. Truan ajoute que sur l'ordre du jour de la commission du 6 mars, la présentation est certes arrivée tardivement, mais le dernier point mentionne un vote éventuel, les commissaires avaient donc la latitude pour refuser de prendre un vote en argumentant que les documents n'étaient pas arrivés assez tôt.

Mme Reymond-Dorsay mentionne qu'étant à la retraite, elle a plus de temps que d'autres. Cependant, selon son expérience, tous les documents pertinents à un CM ont toujours été envoyés au moins le vendredi précédent la semaine où se tenait le CM.

M. Annen tient à s'excuser pour le retard du rapport d'urbanisme. Pour être honnête, il s'est fait rappeler à l'ordre car il l'avait oublié. Cependant, il tient à souligner que quand il est question de qui fera le rapport en commission, personne ne se précipite et il faudrait se pencher sur l'organisation des rapports. Ce sont régulièrement les mêmes qui le font, et cela nécessite une réflexion, sachant que tout le CM est bénévole et exerce majoritairement une activité professionnelle. M. Annen offre la possibilité aux autres membres du CM de rédiger le prochain rapport.

M. Calame souhaite préciser que la dernière intervention n'a aucun rapport avec sa remarque, il n'a jamais critiqué le délai du rapport d'urbanisme, mais celui des documents envoyés par l'administration, qui est indiqué dans le règlement de fonctionnement du conseil municipal, alors qu'il n'existe pas de délai pour rendre un rapport. M. Calame souligne que le rapport d'urbanisme n'était pas soumis à un délai. Il insiste qu'il ne formule aucune critique envers les personnes qui rédigent les rapports, il se rend bien compte de la difficulté de l'exercice, mais tient simplement à faire appliquer le règlement et à observer une norme de respect. Il serait intéressant de pouvoir discuter en groupe des projets quelques jours plutôt que six heures avant la séance.

Nouveau restaurant

À Mme Schneider-Bidaux qui souhaite avoir des nouvelles sur l'adjudication du nouveau restaurant, M. Lavorel indique que la phase de recrutement est en cours.

7. Huis clos : demande de naturalisation

Mme la Présidente lève la séance à 21h23

La Présidente :

Christine Tomassi

La Secrétaire :

Nolwenn Bocquet

Un membre du Conseil municipal :